





## 1 I TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS, RENTES

TRAITEMENTS, SALAIRES	DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		1 <sup>RE</sup> PERS. À CHARGE		2 <sup>E</sup> PERS. À CHARGE	
Traitements et salaires	1AJ		1BJ		1CJ		1DJ	
Revenus des salariés des particuliers employeurs	1AA		1BA		1CA		1DA	
Abattement forfaitaire <i>Assistants maternels/familiaux. Journalistes</i>	1GA		1HA		1IA		1JA	
Revenus d'heures supplémentaires exonérés	1GH		1HH		1IH		1JH	
Revenus des associés et gérants <i>article 62 du CGI</i>	1GB		1HB		1IB		1JB	
Droits d'auteur, fonctionnaires chercheurs	1GF		1HF		1IF		1JF	
Agents généraux d'assurance	1GG		1HG		1IG		1JG	
Autres revenus imposables <i>Chômage, préretraite</i>	1AP		1BP		1CP		1DP	
Salaires perçus par les non-résidents et salaires de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AF		1BF		1CF		1DF	
Autres salaires imposables de source étrangère	1AG		1BG		1CG		1DG	
Frais réels <i>Joignez la liste détaillée sur papier libre</i>	1AK		1BK		1CK		1DK	
<b>PENSIONS, RETRAITES, RENTES</b>	DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		1 <sup>RE</sup> PERS. À CHARGE		2 <sup>E</sup> PERS. À CHARGE	
Pensions, retraites et rentes	1AS		1BS		1CS		1DS	
Pensions de retraite en capital taxables à 7,5 %	1AT		1BT					
Pensions en capital des nouveaux plans d'épargne retraite	1AI		1BI					
Pensions d'invalidité	1AZ		1BZ		1CZ		1DZ	
Pensions alimentaires perçues	1AO		1BO		1CO		1DO	
Pensions perçues par les non-résidents et pensions de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AL		1BL		1CL		1DL	
Autres pensions imposables de source étrangère	1AM		1BM		1CM		1DM	
<b>RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX</b>								
<i>Montant perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance</i>								
Rentes	1AW	<i>moins de 50 ans</i>	1BW	<i>de 50 à 59 ans</i>	1CW	<i>de 60 à 69 ans</i>	1DW	<i>à partir de 70 ans</i>
Rentes perçues par les non-résidents et rentes de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AR		1BR		1CR		1DR	

## 2 I REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Produits des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie de 8 ans et plus		
– produits des versements effectués avant le 27.9.2017		
• produits soumis au prélèvement libératoire	2DH	
• autres produits	2CH	
– produits des versements effectués à compter du 27.9.2017		
• produits imposables à 7,5 % <i>produits correspondant aux primes n'excédant pas 150 000 €</i>	2VV	
• produits imposables à 12,8 % <i>produits correspondant aux primes excédant 150 000 €</i>	2WW	
Produits des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie de moins de 8 ans		
– produits des versements effectués avant le 27.9.2017		
• produits soumis au prélèvement libératoire	2XX	
• autres produits	2YY	
– produits des versements effectués à compter du 27.9.2017	2ZZ	
Revenus des actions et parts <i>Abattement de 40 % si option barème</i>	2DC	
Dividendes imposables des titres non cotés détenus dans le PEA ou le PEA-PME	2FU	
Autres revenus distribués et assimilés	2TS	
Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe	2TR	
Intérêts des prêts participatifs et des minibons	2TT	
Intérêts imposables des obligations remboursables en actions détenues dans le PEA-PME	2TQ	
Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible	2CG	
Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible si option barème	2BH	
Autres revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible	2DF	
Revenus déjà soumis au seul prélèvement de solidarité de 7,5 %	2DG	
Revenus soumis au seul prélèvement de solidarité à soumettre à la CSG et à la CRDS	2DI	
Frais et charges <i>déductibles si option barème</i>	2CA	
Crédits d'impôt sur valeurs étrangères	2AB	
Prélèvement forfaitaire non libératoire déjà versé	2CK	
Autres revenus soumis à un prélèvement ou une retenue libératoire	2EE	

Vous optez pour l'imposition au barème de l'ensemble de vos revenus de capitaux mobiliers (rubrique 2) et de vos gains de cession de valeurs mobilières (rubrique 3)

20P COCHEZ

## 3 I GAINS DE CESSION DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET GAINS ASSIMILÉS

Plus-value <i>sans application d'abattement</i>	3VG	
Moins-value 2019	3VH	

#### 4 I REVENUS FONCIERS *Location non meublée*

##### Micro foncier

Recettes brutes sans abattement *n'excédant pas 15 000 €* ..... 4BE   
– dont recettes de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français ..... 4BK

Nom du locataire et adresse .....

##### Régime réel *Report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044*

Revenus fonciers imposables ..... 4BA   
– dont revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français ..... 4BL   
Déficit imputable sur les revenus fonciers ..... 4BB   
Déficit imputable sur le revenu global ..... 4BC   
Déficits antérieurs non encore imputés ..... 4BD

Vous ne percevez plus de revenus fonciers en 2020 ..... 4BN  **COCHEZ**  Vous souscrivez une déclaration n° 2044 spéciale ..... 4BZ  **COCHEZ**

#### 6 I CHARGES DÉDUCTIBLES

CSG déductible, calculée sur les revenus du patrimoine ..... 6DE

Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs ..... 6EL  **1<sup>ER</sup> ENFANT** ..... 6EM  **2<sup>E</sup> ENFANT**  
Autres pensions alimentaires versées (*enfants mineurs, ascendants,...*) ..... 6GU

Nom et adresse des bénéficiaires .....

##### Épargne retraite

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERS. À CHARGE
Cotisations versées sur les nouveaux plans d'épargne retraite <i>déductibles du revenu global</i> ..... 6NS	<input type="text"/>	6NT <input type="text"/>	6NU <input type="text"/>
Cotisations PERP, PRÉFON, COREM, CGOS et assimilées ..... 6RS	<input type="text"/>	6RT <input type="text"/>	6RU <input type="text"/>
Plafond de déduction ..... 6PS	<input type="text"/>	6PT <input type="text"/>	6PU <input type="text"/>
Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint ..... 6QR			<input type="checkbox"/> <b>COCHEZ</b>
Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2019 ..... 6QW			<input type="checkbox"/> <b>COCHEZ</b>
Cotisations sur les nouveaux plans d'épargne retraite déduites des BIC, BNC, BA ..... 6OS	<input type="text"/>	6OT <input type="text"/>	6OU <input type="text"/>
Cotisations Madelin, cotisations aux régimes obligatoires d'entreprise déduites des salaires et versements exonérés affectés à l'épargne retraite d'entreprise ..... 6QS	<input type="text"/>	6QT <input type="text"/>	6QU <input type="text"/>

#### 7 I RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

##### Services à la personne, emploi à domicile

Sommes versées en 2019 ..... 7DB   
Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA, âgés de plus de 65 ans, pour lesquels vous avez engagé des dépenses ..... 7DL   
Vous avez employé directement pour la première fois en 2019 un salarié à domicile ..... 7DQ  **COCHEZ**   
Vous (*ou votre conjoint ou une personne à charge*) avez la carte d'invalidité ou la carte mobilité inclusion, mention "invalidité" ..... 7DG  **COCHEZ**

**Autres réductions/crédits d'impôt ?** Reportez-vous aux formulaires n°s 2042 RIC1 (pour les plus courants) et 2042 C (pour les autres).

#### 8 I PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE ET DIVERS

Avance de 60 % sur réductions et crédits d'impôt versée en début d'année sur votre compte bancaire ..... 8EA   
Non-résidents: retenue à la source prélevée en France *Joignez l'annexe n° 2041 E* ..... 8TA   
Plus-values en report d'imposition non expiré ..... 8UT   
Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif *Organismes internationaux, missions diplomatiques ou consulaires* ..... 8FV  **COCHEZ**   
Contrats d'assurance-vie souscrits à l'étranger *Joignez la liste des contrats* ..... 8TT  **COCHEZ**   
Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger *Joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre* ..... 8UU  **COCHEZ**

##### Prélèvement à la source

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	1 <sup>RE</sup> PERS. À CHARGE	2 <sup>E</sup> PERS. À CHARGE
Prélèvement à la source déjà payé :				
– retenue à la source sur les salaires et pensions ..... 8HV	<input type="text"/>	8IV <input type="text"/>	8JV <input type="text"/>	8KV <input type="text"/>
– acomptes d'impôt sur le revenu ..... 8HW	<input type="text"/>	8IW <input type="text"/>	8JW <input type="text"/>	8KW <input type="text"/>
– acomptes de prélèvements sociaux ..... 8HX	<input type="text"/>	8IX <input type="text"/>	8JX <input type="text"/>	8KX <input type="text"/>
Remboursement de trop-prélevé déjà obtenu :				
– impôt sur le revenu ..... 8HY	<input type="text"/>	8IY <input type="text"/>	8JY <input type="text"/>	8KY <input type="text"/>
– prélèvements sociaux ..... 8HZ	<input type="text"/>	8IZ <input type="text"/>	8JZ <input type="text"/>	8KZ <input type="text"/>

## SI VOUS DÉPOSEZ UNE DÉCLARATION DE REVENUS **POUR LA PREMIÈRE FOIS** COMPLÉTEZ CE FORMULAIRE ET **FOURNISSEZ LES DOCUMENTS INDIQUÉS**

### **SI VOUS ÊTES LOCATAIRE OU COLOCATAIRE**

> Copie du contrat de bail de votre logement au 31 décembre 2019

### **SI VOUS ÊTES HÉBERGÉ À TITRE GRATUIT**

> Copie du dernier avis de taxe d'habitation, de taxe foncière ou du contrat de bail de la personne qui vous hébergeait au 31 décembre 2019

> Attestation d'hébergement (voir au verso) signée par la personne qui vous hébergeait au 31 décembre 2019

### **SI VOUS RÉSIDEZ DANS UN HÔTEL**

> Attestation d'occupation d'une chambre d'hôtel délivrée par le gérant de l'hôtel où vous résidiez au 31 décembre 2019

### **SI VOUS ÊTES HÉBERGÉ DANS UN FOYER**

> Attestation délivrée par le foyer qui vous hébergeait au 31 décembre 2019

### **SI VOUS ÊTES DOMICILÉ AUPRÈS D'UN CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE OU D'UN ORGANISME AGRÉÉ À CET EFFET**

> Attestation d'élection de domicile en cours de validité au 31 décembre 2019

### **SI VOUS ÉTIEZ RATTACHÉ JUSQU'À MAINTENANT AU FOYER FISCAL DE VOS PARENTS**

Nom et prénoms des parents

Adresse des parents

**CES ÉLÉMENTS SONT INDISPENSABLES AU TRAITEMENT DE VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS.  
SANS RÉPONSE DE VOTRE PART, VOTRE DÉCLARATION NE SERA PAS PRISE EN COMPTE.  
VOUS NE RECEVREZ DONC PAS D'AVIS D'IMPOSITION OU DE NON IMPOSITION.**

# ATTESTATION D'HÉBERGEMENT

Les soussignés

Domiciliés à

Attestent avoir hébergé

À leur domicile depuis le

  
  
 jusqu'à ce jour ou jusqu'au 

Fait à

Signature

le

**JOIGNEZ OBLIGATOIREMENT LA COPIE DU DERNIER AVIS DE TAXE D'HABITATION, DE TAXE FONCIÈRE OU DU CONTRAT DE BAIL DE LA PERSONNE QUI VOUS HÉBERGE.**

*L'article 441-7 du code pénal sanctionne d'une peine d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende toute personne ayant établi une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.*